

et cinq à six religieux, tout à coup comme ayant une révélation, qui n'étant pas d'en haut devait être d'en bas, il commença sans que personne de la compagnie y eût donné lieu à vouloir justifier le prétendu chapitre et en faire voir la canonicité. Monseigneur lui dit que le sort de ceux qui étaient commandés était plus sûr que celui de ceux qui commandent. Là-dessus son oncle, qu'on appelle l'abbé de la Joye, étant ici, fit une comparaison à son neveu de trente-deux savetiers qui auraient fait entre eux une société de commerce tant pour les pertes que pour les profits et lui demanda si de ces trente-deux il s'en détachait quatorze et qu'ils fissent un mauvais marché à l'insu des dix-huit autres, savoir si les dix-huit qui n'auraient pas été appelés seraient tenus à porter leur part et portion de la perte que les quatorze auraient faite; on badina comme il vous est aisé de juger de l'abbé de St-Allyre et de la comparaison. On avait bien su que Neutelet s'était lui-même baptisé le savetier de la Congrégation; mais on n'aurait pas cru alors qu'il dut y avoir un savetier du soi-disant chapitre général (5).

« Pardon si je vous demande pour la seconde fois la lettre de Mgr de Senez à Dom Louvard au sujet du dernier chapitre. Je me flatte que vous me ferez l'amitié de me l'envoyer sinon imprimée du moins manuscrite d'une autre main que la vôtre, afin qu'on puisse mieux la lire et pour vous y engager, je vous envoie deux sentences pour votre étrenne.

---

(5) Allusion à un étrange personnage, paroissien de Saint-Sulpice, qui avait obtenu par ses démonstrations de zèle une pension de l'assemblée du clergé; il avait un jour interrompu le catéchisme dans l'église Saint-Benoît; il s'en allait partout se donnant de l'importance et redressant les tièdes. On finit par le mettre à la Bastille et à lui retirer sa pension.